



Procès verbal de l'assemblée bourgeoisiale
extraordinaire du 22 juin 2017 à 19h30 à Montana

**BOURGEOISIE
DE
MONTANA**

Le procès-verbal est tenu par Marie-Jo Rey-Roby, Secrétaire.

Présents : Michel Rey, Président
Marie-Jo Rey-Roby, Vice-Présidente
Céline Caloz-Mendicino, excusée
Dominique Casas-Bonvin
Fabien Rey, excusé

39 bourgeois et trois membres du conseil

Ordre du jour

1. Souhait de bienvenue par le Président
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 mars 2017
3. Achat de terrain
4. Rénovation de la place de pique-nique Montana
5. Divers

1. Souhait de bienvenue par le Président

Le Président, M. Michel Rey salue tous les bourgeois présents et les remercie de participer à cette assemblée extraordinaire qui a été convoquée le 29 mai 2017, au pilier public, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) ainsi que sur le site internet de la Bourgeoisie et de la Commune de Crans-Montana.

Il excuse les personnes suivantes : Mmes et MM. Véronique Rey, Jacqueline Rey, Céline Caloz-Mendicino, Hugues Rey, Patrick Rey, Jean-Pierre Des Rosiers, David Bonvin et Stéphane Rey.

Il propose ensuite les scrutateurs suivants : MM. Christophe Cordonier et Nicolas Cordonier.

M. Aloïs Rey demande pourquoi l'Assemblée n'a pas été convoquée, comme pour les sorties, par courrier et le Président lui répond qu'avec la fusion des communes, le contrôle des habitants ne peut plus nous donner le listing des bourgeois domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune de Montana et de ce fait il y aurait le risque d'avoir des bourgeois qui ne seraient pas convoqués.

Il présente l'ordre du jour qui est accepté par l'assemblée.

2. Lecture du PV de l'assemblée primaire du 18 mars 2017

Le président commente le PV de l'Assemblée générale du 18 mars 2017. Il informe les bourgeois que l'hoirie de Mme Denise Lamon est d'accord pour la vente de la maison pour le montant de CHF 300'000.00.

Aucune remarque n'est formulée, le PV est accepté tel que rédigé par les bourgeois présents.

3. Achat de terrain

M. Colin Rey possède la parcelle no 1358, nom local Le Tsandouvuagnèt à Montana-Village, d'une surface de 4700 m². Cette parcelle a été mise en vente sur internet pour un prix de CHF 220.00 le m². M. Michel Rey a pris contact avec la curatrice de M. Colin Rey, Mme Polo et M. Ortega pour les informer de l'intérêt de la Bourgeoisie de Montana d'acquérir ce terrain. Ensuite il a pris contact avec M. Robyr Maurice, teneur de cadastre de la commune de Montana pour avoir une évaluation du prix, et celui-ci se situe entre CHF 130.00 et 230.00 le m².

Après avoir analysé les inconvénients de la parcelle, la déclivité, l'électricité, le gaz, il a fait une contre-offre à 175.00 le m². Une séance a été organisée sur place avec les vendeurs et il a été convenu d'un prix de CHF 950'000.00, soit CHF 202.00 le m², sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée des bourgeois.

Pour l'instant il n'y a pas de projets concrets et le souhait du conseil est de se porter acquéreur de la parcelle et de privilégier le terrain à des jeunes de la région pour construire et s'établir sur Montana. Comme la Bourgeoisie a vendu le terrain à Vermala à la Régie du Rhône, nous pouvons acheter cette parcelle pour le même prix.

M. Michel Rey ouvre la discussion :

- Conrad Rey : pour valoriser ce terrain, il faut créer des routes et de ce fait la surface va diminuer et le prix au m² augmentera. La perte du terrain sera de l'ordre de 10% et le prix de vente du terrain augmentera.
- Fabrice Rey demande la somme encaissée par la Bourgeoisie pour la vente du terrain à Vermala. La Bourgeoisie a encaissée environs CHF 960'000.00.

La Bourgeoisie a environs 2 millions de francs sur différents comptes qui ne rapportent plus d'intérêts. Elle peut donc se permettre d'acheter ce terrain.

- Fabrice Rey précise aussi qu'il est propriétaire d'une grange à l'Ouest du terrain ; il ne ferme pas la discussion pour un éventuel accès.
- Gilles Rey : demande si la Bourgeoisie envisage, comme le fait la Paroisse de Lens et la Bourgeoise de Chermignon d'être promoteur ou une partie en main de la Bourgeoisie et une partie en main privée pour une construction à plusieurs unités et quoi qu'il en soit il est favorable à l'achat de ce terrain
- Marie-Hélène Rey demande si d'autres personnes sont intéressées à l'achat de ce terrain.

Il sait que la Commune de Montana avait été intéressée il y a quelques années. Dans notre cas c'est le juge de paix de Lausanne qui prend la décision. Il y a des gens qui sont intéressés mais nous avons un avantage parce que nous sommes une collectivité publique.

- Marcel Berbier : il est clair que c'est très intéressant mais le prix est beaucoup trop cher. Au Praless les prix sont nettement plus bas. La Bourgeoisie peut mettre un peu plus d'argent et si à l'avenir des jeunes désirent acheter il ne faudrait pas faire le même prix.
- Ambroise Bonvin : il faut comparer ce qui est comparable ici il y a plus d'indice 0.4 au Praless c'est de l'indice 0.3. Quand il a construit les Marguerites il a payé CHF 170.00. Sur ce terrain, il faut densifier et faire de petits immeubles.
- Lamon Claude Gérard : la commune avait défini les secteurs qui présentait un intérêt. Le bureau avait présenté des solutions. Si la Bourgeoisie devait se porter acquéreur et devenir promoteur elle devrait disposer d'environ CHF 2'000'000.00 de fonds propre. Et si la bourgeoisie devrait revendre à des jeunes elle doit le vendre au prix coutant.

Comme ancien président il se tient à disposition pour présenter le projet que la commune de Montana avait prévu sur cette parcelle.

- Pascal Rey : la parcelle n'est pas concernée par la Lcat. Le prix de la parcelle de CHF 200.00 j'émet un petit doute. Aujourd'hui je pense qu'avec la Lcat, cette parcelle pourrait se trouver en concurrence avec des parcelles aux prix plus bas. Avec la Lcat, pour pouvoir garder ce terrain en zone, il faut encore justifier la clause du besoin.
- Fabrice Rey: sur le plan financier la Bourgeoisie a vendu un terrain à Vermala et elle peut se permettre d'acheter ce terrain.
- Claude-Gérard Lamon demande si l'achat de ce terrain remet en question le projet de la place Corinna Bille et le Président Michel Rey répond que en aucun cas le projet de la place Corinna Bille sera remis en question.
- Marie-Claude Robyr : je ne suis pas trop chiffres mais je suis pour que ces terrains restent en main de la Bourgeoisie.
- Aloïs Rey: je crois qu'il ne faut pas regarder le sentimental. Il me semble que la Bourgeoisie fait beaucoup de projets.

Michel Rey répond que pour l'instant il faut acquérir ce terrain et ensuite les projets pourront se réaliser. Des projets, il y en a plein et même sur Corin.

Comme la parole n'est plus demandée, le Président pose la question aux Bourgeois :

- Acceptez-vous de donner les compétences à votre Conseil bourgeoisial pour acheter le terrain de M. Colin Rey, parcelle no 1358, nom local Le Tsandouvuagnèt à Montana-Village, d'une surface de 4700 m2 pour le prix de **CHF 950'000.00**

Résultat du vote : **39 oui 2 oppositions 1 abstention déclarée**

4. Rénovation de la place de pique-nique Montana

La place de pique nique de Montana-Village est sur le terrain, propriété de la Bourgeoisie de Montana. La commune de Crans-Montana gère les réservations et encaisse les locations ; elle se charge aussi de l'entretien de cette place qui est de plus en plus louée. Cependant, l'ancien conseil de la commune de Montana ainsi que de la Bourgeoisie désiraient améliorer le dessous des tables afin de faciliter l'entretien et ainsi donner plus de confort aux personnes qui utilisent cette place. Le service technique a demandé une offre à un paysagiste pour poser des dalles en béton lavé sous les tables, mais le conseil pense que ce n'est pas la meilleure solution car les dalles bougent avec le temps. La participation aux frais, selon M. Christophe Cordonier est de 2/3 pour la Commune et 1/3 pour la Bourgeoisie. Michel Rey contrôlera la convention.

- Fabrice Rey trouve que c'est une bonne initiative et propose une solution avec du ciment poreux. Cette même matière a été utilisée sur le golf de Crans-Montana et donne une certaine propreté.
- Aloïs Rey est du même avis que Fabrice Rey et précise qu'il faut trouver la meilleure solution pour que cette place reste attractive et que les gens ne se retournent pas toujours vers Lens et Chermignon qui louent des places de pique nique beaucoup plus confortable.
- Céline Meier n'est pas du tout d'accord avec la solution et elle précise qu'il faut arrêter de tout bétonner et surtout ne pas bétonner la forêt.
- Marcel Berbier propose de poser un plancher en bois.
- Claude Gérard Lamon demande si la problématique de la lumière est réglée et Michel Rey lui répond qu'il va se renseigner.

Comme la parole n'est plus demandée, le Président pose la question suivante :

- Acceptez-vous de donner les compétences au Conseil bourgeoisial pour remettre cette place de pique nique dans un meilleur état et au goût du jour en collaboration avec la commune de Crans-Montana, pour une participation maximale de la Bourgeoisie de CHF 20'000.00 ?

○ **L'Assemblée accepte à l'unanimité**

5. Divers

Le Président rappelle que le nettoyage des forêts a eu lieu le 27 mai 2017 dans une très bonne ambiance et le secteur qui a été concerné, cette année, le dessus de Montana-Village, de la place de pique nique à la Moubra.

- Marcel Berbier a constaté que les forêts au-dessus du village sont assez propres et qu'il faudrait à l'avenir s'intéresser aux forêts au-dessus de Crans-Montana, dans les alentours des pistes de skis.
- Aloïs Rey précise aussi qu'il serait bien de fixer la date du nettoyage des forêts dans le cartel des sociétés afin de ne pas empiéter sur d'autres manifestations.

La sortie culturelle est prévue le 28 août 2017, à Hérémence, organisée par Mme Céline Caloz-Mendicino.

Le Communage a été fixée le 26 novembre 2017.

Marie-Hélène Rey demande des informations concernant le sentier qui est en construction entre Diogne et Randogne. Amédée est allé voir les plans et il a vu des passerelles, environs 6 et l'idée m'est venue que chaque Bourgeoisie construise une passerelle.

Michel regardera avec les autres présidents des Bourgeoisies et leur fera part de la proposition de Marie-Hélène Rey.

Lucien Bonvin remercie et félicite la Bourgeoisie pour l'organisation parfaite de la Fête Dieu et demande s'il est vrai que la Bourgeoisie ne veut plus organiser la Fête Dieu.

Michel Rey répond qu'il a été contacté par des gens pour savoir comment serait organisé la Fête Dieu à Montana-Village et il a téléphoné à Laurent Bagnoud, pour en savoir plus. Il a demandé de contacter la milice, la paroisse, les jeunes, tous ont répondu présents mais et il y avait un trou au milieu pour l'organisation de l'apéritif et du repas. Dans le cadre du Conseil il n'était pas chaud pour prendre en charge cette organisation et il a demandé à Marie-Jo qui avait fonctionné dans l'organisation pour la commune ces dernières années. Et ce qui a été dit à la Fête Dieu, il faudrait former un comité composé des Présidents de toutes les sociétés pour l'organisation futur. Il faut que les gens s'investissent dans l'animation du village. La Fête du 31 juillet est organisée par la Jeunesse Montanaise.

Aloïs Rey précise aussi que lorsque ce comité d'organisation est formé, il faut lui donner une identité et essayer d'aller un peu plus loin pour l'animation des villages.

Michel Rey fera la convocation pour former le comité de la Fête Dieu.

Brigitte De Rosier demande si le repas des aînés aura lieu et il semblerait qu'il soit organisé pour toute la commune au mois de décembre, pour le Noël des aînés.

Claude-Gérard demande si le Conseil a une vision du développement, une stratégie à présenter lors de la prochaine assemblée le 18 mars 2018. Et le Président de répondre que pour la place Corinna Bille, la réalisation pratique peut débuter vu que la maison de Madame Feu Denise Lamon sera propriété de la Bourgeoisie.

Et pour le nouveau terrain de M. Colin Rey, le Conseil n'est pas encore entré en matière.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00 ; elle est suivie d'une petite agape au carnotzet.

BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président
Michel Rey

La Secrétaire
Marie-Jo Rey-Roby